

Securitas Home Premium SCOM

La solution packagée de télésurveillance pour votre habitation



En partenariat avec Securitas, expert en solutions de sécurité, nous vous apportons un service sûr et fiable comprenant le service de surveillance de votre domicile, le matériel et son installation.

Securitas Home Premium, c'est pour vous un gage de sécurité.



1

Votre service de télésurveillance 24h/24

A partir de **31,99 € TTC*** par mois

Télésurveillance

- Gestion des risques sécuritaires par levée de doute vidéo et traitement par un opérateur : intrusion, appel anti-sabotage, appel d'urgence/agression/code sous contrainte
- Application de vos consignes de sécurité
- Appel aux forces de l'ordre

Assistance technique

- Vérification de la transmission toutes les 24 heures
- Alerte SMS et gestion des coupures de secteur, niveau batteries/piles

Supervision

- Accès au journal des événements, consignes de sécurité et comptes rendus d'intervention via un espace personnel en ligne : m@sécurité
- Application Smartphone

2

Votre matériel à 1 € TTC



1 centrale / sirène /
transmetteur GPRS



2 détecteurs de mouvement
avec caméra, immunité animaux



1 détecteur d'ouverture
bi-directionnel



1 clavier bi-directionnel
avec lecteur de tag



1 télécommande

1 câble RJ45



2 badges



3

Votre installation réalisée par un professionnel pour 298,99 € TTC

Mise en service

- Installation des alarmes et boîtiers de commande
- Définition des consignes de télésurveillance et conditions de maintenance
- Mise en fonctionnement de votre service de télésurveillance
- Apprentissage de l'application sur Smartphone

Partenaire installateur :

Empty dashed box for the installer's name.

* Contrat d'une durée de 60 mois. Offre valable jusqu'au 31/12/2016, uniquement pour la souscription d'un contrat Securitas Home Premium comprenant l'abonnement de télésurveillance sur 36, 48, ou 60 mois, le matériel et l'installation/mise en service. Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, toutes les prestations de services d'activités privées de sécurité (hors vente de système d'alarmes, prestations d'installation et de maintenance de matériel) sont soumises à une taxe appelée « contribution sur les activités privées de sécurité » au taux en vigueur au jour des prestations de services susmentionnées et qui s'ajoute sur le montant hors taxe des ventes. Cette taxe n'est pas incluse dans les prix affichés. A titre indicatif au 1er janvier 2016, la taxe est de 0,45% sur le montant hors taxe des ventes. Autorisation administrative N°AUT-069-2112-12-26-20130364286 du 27 décembre 2013 délivrée par le CNAPS, conformément à l'article L612-9 et suivants du Code de la sécurité intérieure. « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. » Société locataire gérante (article L612-14 du CSI)
© Janvier 2016 Securitas est une marque déposée de Securitas AB. Document non contractuel. Réf: TLS/14/10/03 - Application 01.01.2016. Crédit photos : Securitas DR